Régie EPIC T2C
90 Boulevard Danielle Mitterrand
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-six, le **mercredi 8 juillet** à partir de 17h00, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social, Centre T2C Ginette MAGNIER à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Fabienne THOULY.

Nombre de membres en exercice :	21 administrateurs
Nombre de membres présents :	13
Nombre de procurations :	4
Date de la convocation :	2 juillet 2026

Etaient Présents :

Mmes Elisabeth FORESTIER-HUGON ; Florence THOMAS ; Fabienne THOULY ; MM. Claude AUBERT ; Christophe CESCUT ; Eric EGLI ; Hugues MALINAUD ; Clément MARTET ; François MERLET ; Patrick ROSLEY ; Gérald SERTELET ||Damien ROMERO ; Cyril POTELLERET.

Etaient excusés avec mandat :

Mmes Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT excusée, donne mandat à M. Claude AUBERT ; **MM Fabien ALLEZARD**, excusé, donne mandat à M. Christophe CESCUT ; **David ALVAREZ**, excusé, donne mandat à M. François MERLET ; **Serge PICHOT**, excusé donne mandat à M. Gérald SERTELET.

Étaient excusés :
MM. Cyril CINEUX ; Yves JAMON.

Etaient absents :
Christophe VIAL ; Tahar BOUANANE.

DELIBERATION DCA 2026/0018

Réunion du Conseil d'Administration du 8 juillet 2026

OBJET : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Introduction

La REGIE T2C a été créée pour exploiter, à partir de 2013, le Réseau de Transports Urbains de l'Agglomération Clermontoise dans le cadre d'un contrat de service public sous la forme d'un établissement public industriel et commercial.

En continuité de l'année 2024, l'exercice 2025 s'est réalisé dans le cadre du nouveau contrat de service public défini pour la période 2024-2028 conclu par délibération n° 20241019_DE04 du 19 octobre 2024 par le Comité Syndical du SMTC-AC, puis par délibération n° DCA2024-032 du 22 novembre 2024 par le Conseil d'Administration de T2C.

Ce dernier définit les rôles et responsabilités de chacune des deux parties et, en particulier, détermine les conditions dans lesquelles la Régie T2C assure la gestion et la responsabilité globale de l'exploitation technique et commerciale des services qui lui sont confiés. Il fixe les obligations de la Régie à l'égard des usagers, des tiers et du SMTC et détermine les obligations de l'AOM vis-à-vis de sa Régie. Ce contrat est de forme « quasi-Régie », marché public de

service, au sens du code de la commande publique et du règlement européen 1370/2007. A ce titre et dans ce cadre, le SMTC exerce sur T2C un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.

En particulier, le SMTC fixe les objectifs annuels et pluriannuels de son exploitant principal. Ceux-ci sont traduits par une pluralité d'indicateurs regroupés en 5 thèmes centrés autour de la performance :

- Offre de service et performance commerciale
- Performance de l'exploitation
- Performance de la maintenance
- Performance de gestion et productivité
- Lutte contre la fraude

Ces indicateurs dont certains sont soumis à un malus forment le socle de calcul du système d'intéressement du contrat de service public.

Le contrat de service public 2024 – 2028 adopte un nouveau système de pilotage à plusieurs étages faisant appel à un comité stratégique, un comité de pilotage, un comité technique et des commissions techniques. Il s'accompagne de la mise en œuvre de trois comités annexes (comité de suivi des ressources humaines, comité budgétaire et financier, comité de suivi des investissements) qui doivent traduire l'application du dialogue de gestion entre les deux structures. Ce dernier est un élément essentiel du contrat puisqu'il permet d'analyser et de traiter avec l'agilité nécessaire les transformations de T2C et les aléas du système transport dans son ensemble.

En effet, la période couverte s'inscrit dans un projet de transformation du transport public sur l'agglomération clermontoise avec la mise en œuvre au 20 décembre 2025 d'un réseau restructuré comportant 24% d'offre commerciale supplémentaire et deux lignes de bus électriques à haut niveau de service fonctionnant sur la même amplitude et la même fréquence que la ligne A de tramway. Dans cette optique une clause de revoyure est prévue au cours de l'année 2026.

La rémunération annuelle est fixée forfaitairement consécutivement au dialogue de gestion avec le SMTC. Elle couvre les frais de structure et les coûts directs d'exploitation et de maintenance sur la base d'une offre exprimée en kilomètres commerciaux. Aucune formule de révision n'est prévue, les évolutions structurelles et conjoncturelles étant analysées dans le cadre du dialogue de gestion.

Une subvention d'investissement est allouée annuellement sur la base d'une programmation pluriannuelle des investissements proposée par l'exploitant T2C et analysée en comité de suivi des investissements dans le cadre du dialogue de gestion. La subvention d'investissement pour l'exercice 2025 était fixée à 414 900 €.

Comme pour le précédent contrat de service public, le contrat couvrant la période 2024 - 2028 présente, en annexe n°31, plusieurs bordereaux des prix permettant de valoriser les modifications contractuelles.

Sur cet exercice 2025, la Régie a continué de subir les contraintes d'exploitation du réseau travaux dit de substitution bus (RSB) pesant en particulier sur la vitesse commerciale et les coûts de maintenance corrective des véhicules.
Se sont ajoutés sur cette année 2025 toute particulière, l'ensemble des travaux préparatoires à la mise en œuvre du projet Inspire que ce soit en termes de formation, d'essais, de définition d'organisations ou de préparation au déménagement dans un tout nouveau centre technique et siège social. Autant de gros chantiers impactant l'ensemble des équipes de la Régie.

Les ressources et de façon plus générale les moyens nécessaires à la préparation du déploiement du nouveau réseau, associés à la fin du réseau travaux, ont logiquement dégradés certains ratios de performance.
Cette mobilisation a été très forte pour que la Régie soit opérationnelle dans les temps impartis et représente une évaluation financière qui s'avère être 10% supérieure à celle prévue initialement au budget.

Pour autant, la Régie T2C a su dégager des gains substantiels par rapport au budget voté permettant de réduire le coût total de l'exercice. Le résultat de l'exercice budgétaire sur la section de fonctionnement affiche ainsi un excédent de 1 011 382,09 €.
La section d'investissement dégage, elle aussi, un excédent de 88 039,24 €. Associé au report d'excédent de l'année 2024 de 332 734,44 €, il permet d'assurer le financement des dépenses en restes à réaliser de l'année 2025 dont le montant s'établit à 173 988,36 €.

L'approbation du compte administratif et du compte de gestion du Comptable Public constitue l'arrêté des comptes de la Régie T2C. Cet arrêté permet de dégager le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser des deux sections.
Il convient de souligner que le compte administratif concorde en tous points avec le compte de gestion établi par le Comptable Public, joint en annexe.
Le compte administratif 2025 est présenté conformément à la nomenclature M43 en comptabilité hors taxes.

Les éléments présentés ci-après portent sur :

- L'exécution globale du budget 2025
- L'analyse de gestion du compte de résultat 2025
- L'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement
- La conclusion

1. L'exécution globale du budget 2025

Le compte administratif 2025 présente un solde positif de 4 987 110,23 € intégrant les titres et mandats émis, les restes à réaliser 2025 et les reports de l'année 2024.
Le résultat net de l'exercice hors restes à réaliser 2025 et hors reports 2024 présente un excédent de 1 219 392,03 € dont un excédent de 1 131 352,79 € pour la section de fonctionnement et de 88 039,24 € pour la section d'investissement.

Exécution du budget	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution
Section exploitation	98 696 814,27	99 828 167,06	1 131 352,79
Section investissement	951 146,51	1 039 185,75	88 039,24
TOTAL	99 647 960,78	100 867 352,81	1 219 392,03

Report de l'exercice précédent	Dépenses	Recettes
Section exploitation (002)	0,00	3 608 972,12
Section investissement (001)	0,00	332 734,44
TOTAL	0,00	3 941 706,56

Réalisations de l'exercice (+ reports)	Mandats émis	Titres émis	Solde d'exécution
Section exploitation	98 696 814,27	103 437 139,18	4 740 324,91
Section investissement	951 146,51	1 371 920,19	420 773,68
TOTAL (réalisations + reports)	99 647 960,78	104 809 059,37	5 161 098,59

Restes à réaliser de l'exercice	Dépenses	Recettes
Section exploitation	0,00	0,00
Section investissement	173 988,36	0,00
TOTAL	173 988,36	0,00

Solde avec restes à réaliser
4 740 324,91
246 785,32
4 987 110,23

Le taux d'exécution budgétaire exprime le rapport des dépenses (hors report de résultat) et recettes réalisées sur les dépenses et recettes budgétées. Le taux d'exécution budgétaire 2025 s'établit à un niveau très légèrement supérieur à 100% soit une situation en hausse sensible par rapport à 2024 (+1,6 points) et marquée par la mobilisation de recettes supplémentaires dont nous détaillerons les éléments.

Taux d'exécution budgétaire	Prévisions budgétaires (hors report)	Réalisations	Taux d'exécution
Recettes			
Section de fonctionnement	99 139 060,00	99 828 167,06	100,7%
Section d'investissement	1 041 060,00	1 039 185,75	99,8%
Total des sections	**100 180 120,00**	**100 867 352,81**	**100,7%**
Dépenses			
Section de fonctionnement	99 139 060,00	98 696 814,27	99,6%
Section d'investissement	1 041 060,00	951 146,51	91,4%
Total des sections	**100 180 120,00**	**99 647 960,78**	**99,5%**
Total recettes + dépenses			
Section de fonctionnement	198 278 120,00	198 524 981,33	100,1%
Section d'investissement	2 082 120,00	1 990 332,26	95,6%
Total des sections	**200 360 240,00**	**200 515 313,59**	**100,1%**

2. L'analyse de gestion du compte de résultat 2025

Cette présentation, issue du compte de gestion, produit par le Comptable Public, a pour objet d'analyser la contribution au résultat net de la section de fonctionnement des différents résultats d'exploitation, financiers et exceptionnels.

On peut observer que la structure des soldes de gestion a quelque peu évolué par rapport à celle de l'an dernier avec notamment une valeur ajoutée plus élevée de 1,4 points par rapport à 2024. En cause, une diminution relative des coûts de production directe liés à la baisse des tarifs de l'énergie et notamment de l'électricité. L'Excédent Brut d'Exploitation peut ainsi dépasser la barre des 1% en lien avec une masse salariale maîtrisée par rapport aux prévisions budgétaires.

SOLDES INTERMEDIAIRES DU RESULTAT DU COMPTE DE GESTION		ANNEE 2025		ANNEE 2024	
		MONTANT	EN %	MONTANT	EN %
Prestations de services		89 434 971,00		87 034 292,33	
Autres produits		202 212,27		147 214,62	
Production	**(1)**	**89 637 183,27**	**100,0%**	**87 181 506,95**	**100,0%**
Achats matières 1ères et autres appro	(2)	5 547 448,02	6,2%	6 538 277,53	7,5%
Variation de stock approv.	(3)	-878 361,96	-1,0%	-976 919,59	-1,1%
Autres achats et charges externes	(4)	16 083 184,41	17,9%	15 886 799,36	18,2%
Valeur ajoutée produite	**(5)=(1)-(2)-(3)-(4)**	**68 884 912,80**	**76,8%**	**65 733 349,65**	**75,4%**
Subvention d'exploitation	(6)	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Impôts et taxes	(7)	2 155 742,61	2,4%	2 014 163,75	2,3%
Charges de personnel	(8)	65 491 715,55	73,1%	62 800 281,06	72,0%
Excédent brut d'exploitation	**(9)=(5)+(6)-(7)-(8)**	**1 237 454,64**	**1,4%**	**918 904,84**	**1,1%**
Autres produits d'exploitation	(10)	736 063,77	0,8%	594 635,95	0,7%
Autres charges d'exploitation	(11)	1 419 650,30	1,6%	1 293 439,05	1,5%
Résultat d'exploitation	**(12)=(9)+(10)-(11)**	**553 868,11**	**0,6%**	**220 101,74**	**0,3%**
Produits financiers	(13)	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Charges financières	(14)	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Résultat courant avant impôts	**(15)=(12)+(13)-(14)**	**553 868,11**	**0,6%**	**220 101,74**	**0,3%**
Produits exceptionnels	(16)	604 564,68	0,7%	660 192,07	0,8%
Charges exceptionnelles	(17)	27 080,00	0,0%	204 237,90	0,2%
Résultat exceptionnel	**(18)=(16)-(17)**	**577 484,68**	**0,6%**	**455 954,17**	**0,5%**
Impôt sur les bénéfices	(19)	0,00	0,0%	0,00	0,0%
Résultat de l'exercice	**(20)=(15)+(18)+(19)**	**1 131 352,79**	**1,3%**	**676 055,91**	**0,8%**

3. L'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des montants votés au budget 2025 et ceux issus de l'exécution budgétaire pour ce qui concerne la section de fonctionnement.
Le résultat de l'exercice s'établit à +1 131 352,79 € hors reports de l'année 2024.

3.1.1 Recettes de fonctionnement

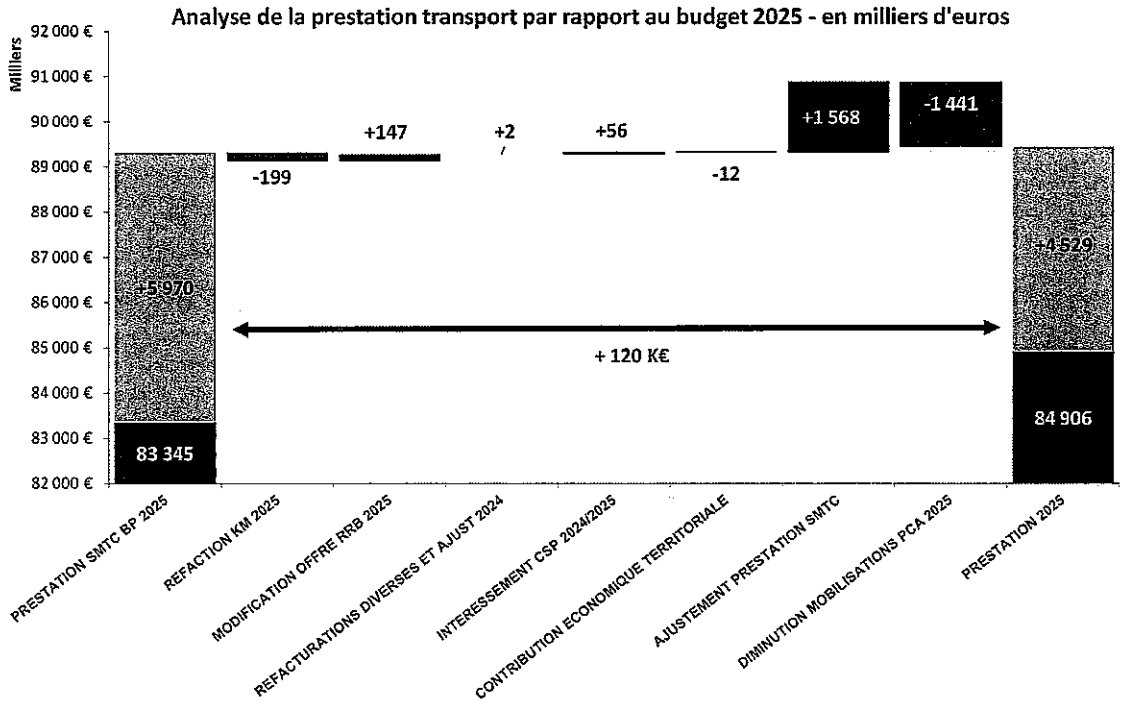
Les recettes de fonctionnement 2025 sont supérieures à celles prévues sur tous les chapitres de la section.

En particulier, nous pouvons signaler des atténuations de charges (chapitre 013) plus élevées que prévues compte tenu de produits versés par CPAM et mutuelle plus importants en lien avec un absentéisme plus fort, la Régie T2C pratiquant la subrogation pour les salariés en absence justifiée. Nous pouvons également souligner (chapitre 75) des produits d'exploitation en hausse par rapport à notre prévision (détaxation, remboursement assurances suite à sinistres, ...).
Enfin, la mobilisation de coûts exceptionnels correspondant à l'ensemble des préparatifs de mise en œuvre de l'exploitation du nouveau réseau Inspire au sens large est financée par une prestation de service plus élevée (voir ci-dessous).

Chapitres de la section de fonctionnement	BP 2025 + DM (hors reports BS)	Exécution 2025	Solde
Recettes de fonctionnement			
70 - Ventes de produits	89 415 000,00	89 637 183,27	-222 183,27
74 - Suventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	610 800,00	735 977,04	-125 177,04
013 - Atténuation de charges	8 559 100,00	8 850 355,34	-291 255,34
Sous-total recettes d'exploitation	**98 584 900,00**	**99 223 515,65**	**-638 615,65**
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	51 405,48	-51 405,48
78 - Reprise sur provisions	0,00	86,73	-86,73
Total recettes de fonctionnement	**98 584 900,00**	**99 275 007,86**	**-690 107,86**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	554 160,00	553 159,20	1 000,80
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00
Total général recettes de fonctionnement	**99 139 060,00**	**99 828 167,06**	**-689 107,06**
Dépenses de fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	28 508 520,00	27 682 720,03	825 799,97
012 - Charges de personnel et frais assimilés	69 441 880,00	69 567 363,94	-125 483,94
65 - Autres charges de gestion courante	77 500,00	12 921,09	64 578,91
014 - Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
Sous-total dépenses d'exploitation	**98 027 900,00**	**97 263 005,06**	**764 894,94**
66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	17 619,23	-12 619,23
68 - Dotations aux provisions	550 000,00	861 904,23	-311 904,23
Total dépenses réelles de fonctionnement	**98 582 900,00**	**98 142 528,52**	**440 371,48**
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	556 160,00	554 285,75	1 874,25
Total dépenses de fonctionnement	**99 139 060,00**	**98 696 814,27**	**442 245,73**
Résultat de l'exercice	**0,00**	**1 131 352,79**	
Résultat cumulé			**4 740 324,88**

La prestation de service 2025 SMTC était prévue à hauteur de 83 345 000 € Contribution Economique Territoriale (CET) incluse. Montant auquel le budget 2025 avait prévu d'adjoindre 5 970 000 € de produits constatés d'avance (versés par avance par le SMTC) permettant de financer, les surcoûts du réseau travaux, et les opérations préparatoires à la mise en œuvre du réseau Inspire. Pour un total général de 89 315 000 €.
La prestation enregistrée dans les comptes s'établit, au terme de l'exécution 2025, à 89 434 971 € soit un écart +119 971 € par rapport au budget initial. Les différents facteurs d'évolution de cette prestation de service sont présentés ci-dessous en comparaison au budget primitif voté pour 2025. Dans le détail, on retrouve :

- Une réfaction kilométrique de -199 715 € traitant l'ensemble des kilomètres perdus pour cause interne y compris ceux liés aux journées de grève de septembre et octobre (à motif national) ;
- La valorisation pour +146 507 € des kilomètres supplémentaires évènementiels non récurrents non inclus dans l'offre de base et de l'offre supplémentaire du nouveau réseau restructuré bus (RRB) réalisée entre le 20 et le 31 décembre 2025 ;
- Le solde de régularisation de prestations et fournitures prises en charge par le SMTC pour le compte de T2C et vice-versa à hauteur de 1 989 € ;
- L'intéressement contractuel à hauteur de 55 923 € ;
- La CET à hauteur de 332 627 € en recul de -12 373 € par rapport à la prévision ;
- Un ajustement de la prestation de service versée par le SMTC à hauteur de 1 568 136 € (DM SMTC) ;
- Une consommation justifiée des produits constatés d'avance à hauteur de 4 528 503 € permettant de couvrir les surcoûts liés à l'exploitation du réseau travaux sur l'année 2025 et de financer les ressources et prestations mobilisées pour la préparation du projet Inspire.



3.1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 affichent un total inférieur à celui prévu initialement (écart de -442 246 € soit -0,44%). Cet écart favorable s'explique par des gains directs principalement en prestations externes que nous détaillons ci-dessous dans l'analyse économique.

➢ **Analyse économique :**

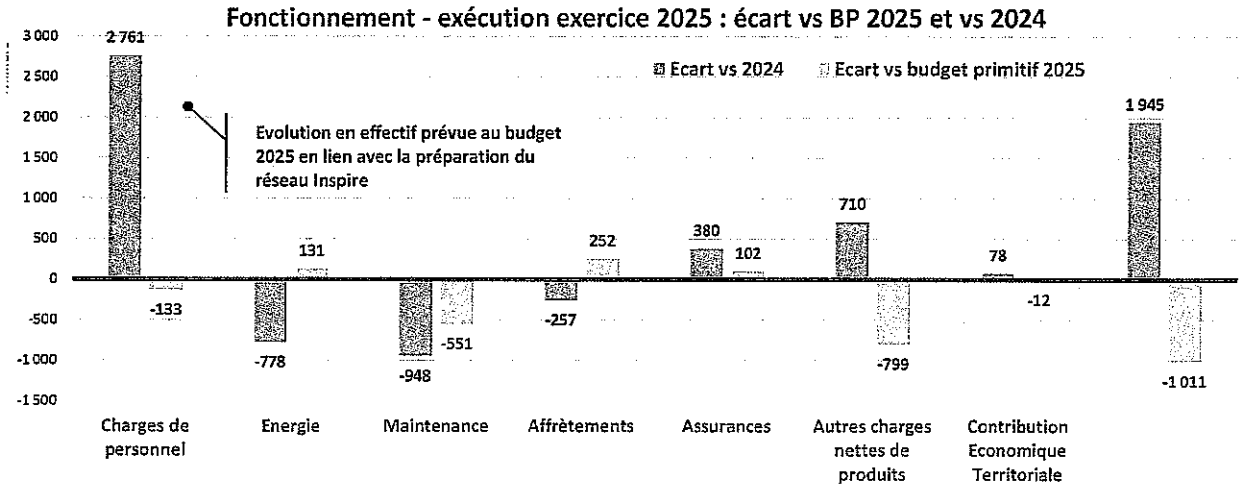
Sous l'angle économique et analytique, on peut synthétiser les écarts au budget primitif 2025 et à l'exécution 2024 comme suit :

- Les charges de personnel progressent de +4,2% soit +2 761 K€ par rapport à l'année 2024. Le budget 2025 avait prévu une progression de +4,4% expliquée directement à près de 50% par les dépenses dédiées à la préparation du nouveau réseau Inspire et déplacement d'activité sur le site de Cournon. Au final, par rapport au budget primitif, les frais de personnel (incluant le Compte Epargne Temps) affichent un niveau inférieur de -133 K€ (-0,2%) (niveau similaire de -125 K€ en lecture comptabilité publique).

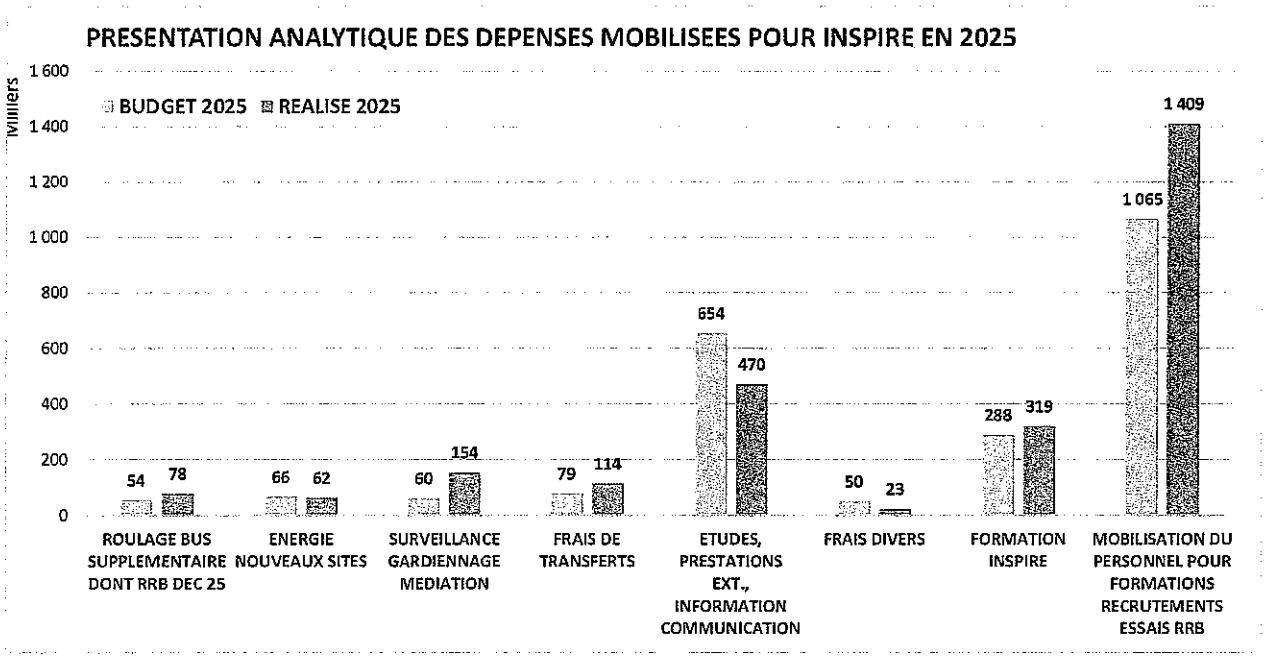
- Sur le poste énergie, nous avons assisté, comme anticipé au budget, à une décrue sensible des prix des différentes énergies par rapport à l'année 2024. Toutefois, cette baisse a été moins forte sur le gaz et le gnv que ce que nous avions anticipé et la baisse des prix de l'électricité n'a pas permis de compenser les écarts constatés ce qui explique un surcoût final par rapport au budget de +130 K€.

- Les charges de maintenance dégagent une économie substantielle par rapport au budget (-551 K€) et une baisse de charge notoire par rapport à 2024. Cette situation s'explique par la diminution sensible des dépenses d'entretien bâtiment en lien avec le transfert du site de Pardieu vers le Centre T2C Ginette Magnier) et par un impact financier favorable lié aux contrats de maintenance des systèmes d'exploitation.

- On peut noter d'autres écarts en premier lieu desquels des dépassements de prévision concernant :
  - Les prestations des services affrétés à hauteur de +250 K€ en raison d'une sous-évaluation au budget du Transport Sur Réservation
  - Les primes d'assurance à hauteur de +100 K€ en raison d'indices d'évolution des contrats plus soutenus.

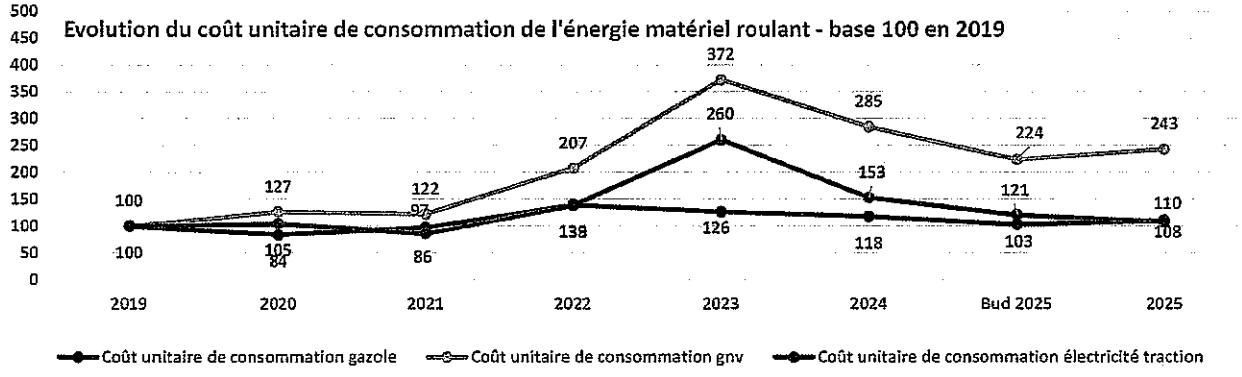


Le budget 2025 était construit en deux blocs : une partie dite « fil de l'eau » correspondant au fonctionnement du réseau travaux chiffrée à 87 M€ et une partie complémentaire correspondant à la mobilisation des ressources nécessaires pour la préparation du réseau Inspire et le transfert d'activité, évaluée au global à 2,315 M€.
L'exécution budgétaire 2025 a confirmé la mobilisation importante des ressources pour la bonne mise en œuvre du projet Inspire mais avec une répartition légèrement différente (présentée ci-dessous) qui explique partiellement les gains effectués par rapport au budget sur le poste « autres charges ».



➢ **<u>Dépenses d'énergie (incluses au chapitre 011)</u>**

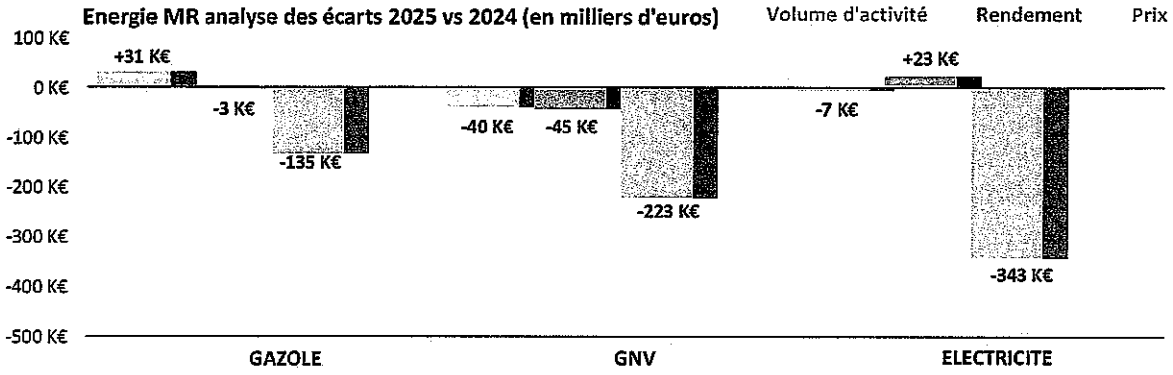
Il faut souligner à nouveau l'amélioration sensible des prix unitaires de l'énergie pour cette année 2025. Si l'électricité et le gazole retrouvent des niveaux proches de ceux d'avant crise, le gaz bien qu'en baisse lui aussi reste à un niveau élevé. Ces diminutions de coût ont pu être anticipées dans le budget 2025 ; elles se sont avérées plus timides que prévues pour le gazole et le gnv mais la baisse a été plus forte pour l'électricité.

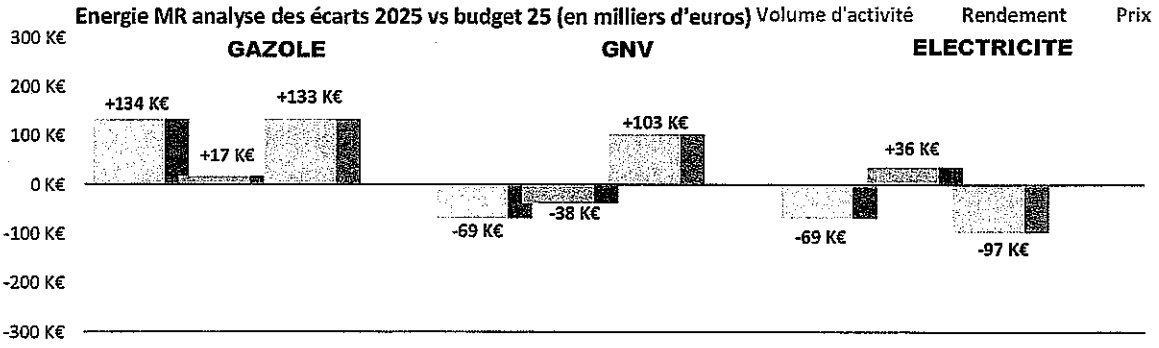


Le poste affiche une économie substantielle de -777 K€ par rapport à 2024 et de +130 K€ par rapport au budget 2025.

Energie matériel roulant et sites	2023	2024	Bud 2025	2025	2025 vs budget 2025		2025 vs 2024	
Gazole	2 218,0	2 121,1	1 730,7	**2 014,0**	283,4	16,4%	-107,1	-5,0%
GNV	1 931,0	1 567,9	1 265,5	**1 260,4**	-5,1	-0,4%	-307,6	-19,6%
Electricité Traction	1 589,5	1 011,0	858,4	**724,1**	-134,2	-15,6%	-286,9	-28,4%
Electricité sites dont 40% SSR1	611,6	398,9	357,9	**309,4**	-48,5	-13,5%	-89,5	-22,4%
Gaz de chauffage	276,2	243,2	204,7	**248,3**	43,6	21,3%	5,0	2,1%
Eau	31,7	28,2	39,7	**32,7**	-7,0	-17,7%	4,5	15,8%
AD Blue et divers	35,8	28,7	33,4	**31,9**	-1,5	-4,6%	3,2	11,0%
Total énergie matériel roulant	**5 738,5**	**4 700,0**	**3 854,5**	**3 998,5**	**144,0**	**3,7%**	**-701,5**	**-14,9%**
Total autres énergies	**955,4**	**699,1**	**635,7**	**622,2**	**-13,5**	**-2,1%**	**-76,9**	**-11,0%**

C'est sans surprise que l'analyse des écarts de l'énergie matériel roulant par rapport au réalisé 2024 montre une nette prédominance de l'effet prix sur l'ensemble des postes.





➢ **Dépenses de maintenance**

Les charges nettes de maintenance (nettes de produits de remboursement de sinistres par l'assurance) sont en baisse de -17,6% soit -948 K€ par rapport à celles de l'année 2024 et elles sont en retrait des données prévisionnelles 2025 de -11% soit -551 K€.

On peut mettre en évidence au global deux facteurs principaux pour expliquer cette situation :

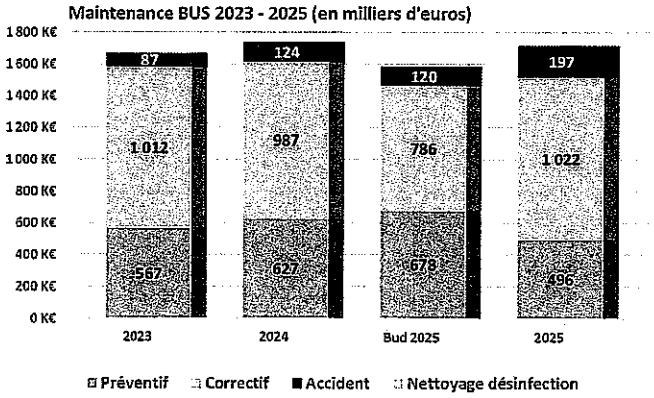
- Le niveau de charge de la maintenance des infrastructures s'est avéré plus faible que prévu. Cette situation doit être mise en lien avec le transfert du site de Pardieu vers le nouveau site CTGM, malgré les frais supplémentaires engagés pour le transfert et le nettoyage du site.
- Les dépenses de maintenance des systèmes d'information et autres matériels sont en baisse très sensible en lien avec les projets lourds encore en cours concernant nos systèmes d'exploitation.

Dépenses directes de maintenance	2023	2024	Bud 2025	2025	2025 vs budget 2025		2025 vs 2024	
Lubrifiants	81,5	69,9	81,4	**75,3**	-6,1	-7,5%	5,4	7,7%
Pièces maintenance MR	2 417,2	2 882,5	2 361,2	**2 028,6**	-332,6	-14,1%	-853,9	-29,6%
Pièces maintenance IF	150,3	162,7	182,9	**169,9**	-13,0	-7,1%	7,2	4,5%
S/traitance maintenance MR	883,4	1 088,1	1 057,6	**1 241,3**	183,7	17,4%	153,2	14,1%
Maintenance IF & matériel	952,3	743,3	1 062,7	**980,4**	-82,4	-7,8%	237,0	31,9%
Maintenance info et divers	462,4	590,6	485,4	**229,5**	-255,9	-52,7%	-361,1	-61,1%
Maintenance hors produits	**4 947,1**	**5 537,1**	**5 231,2**	**4 725,0**	**-506,1**	**-9,7%**	**-812,1**	**-14,7%**
Produits	-575,7	-144,1	-235,0	**-280,2**	-45,2	19,2%	-136,1	94,4%
Total maintenance	**4 371,5**	**5 393,0**	**4 996,2**	**4 444,8**	**-551,3**	**-11,0%**	**-948,1**	**-17,6%**

➲ Maintenance bus

Par rapport à 2024, le niveau des dépenses de maintenance bus n'évolue que très peu (-22 K€). Par contre la structure des dépenses se modifie assez nettement entre les deux années et c'est une remarque également valable pour la comparaison aux prévisions 2025.

En premier lieu, il faut souligner la hausse des opérations suite à sinistres (+53 K€ soit +42%) en lien avec le réseau travaux et le taux d'accident en hausse au niveau de l'exploitation. L'écart avec le budget est de + 77 K€ sur ce poste.



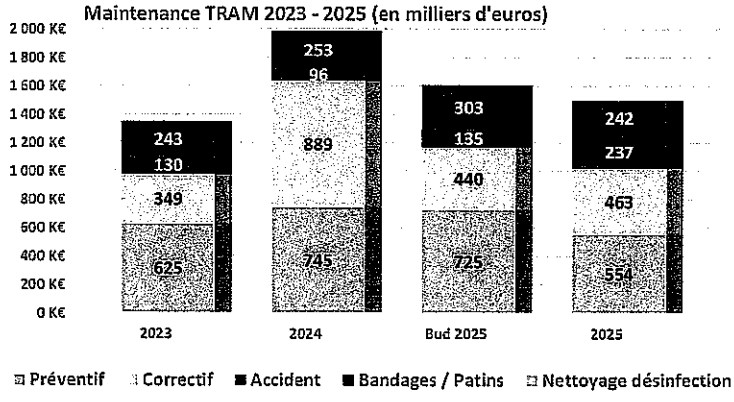
Il faut également noter, entre les deux années, l'évolution inverse de la maintenance corrective et de la maintenance préventive. Cette situation s'explique par les modifications structurelles de référencement des opérations de maintenance visant à avoir un meilleur suivi du préventif et une meilleure traçabilité des problèmes issus de la maintenance corrective. Cette dernière reste néanmoins, avec l'exploitation en mode travaux, à un niveau historiquement élevé de l'ordre de +30% par rapport à la situation avant travaux

➲ Maintenance tramway

Par rapport à la prévision 2025, la maintenance du matériel roulant tramway connaît une baisse de l'ordre de -107 K€. La diminution est plus nette par rapport à l'année 2024 car celle-ci incluait une large part des opérations de maintenance préventive des systèmes de guidages des rames de tramway de 2ème génération THR2.

Au-delà, on peut noter l'impact favorable de la réintégration en stock des gros organes qui n'étaient pas définitivement réparés fin d'année 2024.

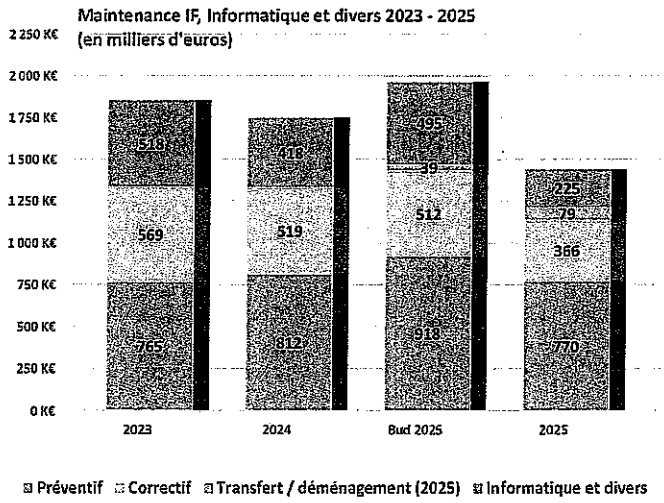
Enfin, il faut souligner sur l'activité tramway, un niveau soutenu des opérations de maintenance suite à accident, en hausse très nette par rapport à 2024 et par rapport au budget 2025 (+140 K€ et + 100 K€).



➲ **Maintenance installations fixes, informatique et divers**

Pour la partie maintenance installations fixes, courants faibles, informatique et divers, le budget initial est largement respecté (-524 K€) et explique très majoritairement l'écart avec le budget sur le poste maintenance dans son ensemble.

En premier lieu, il nous faut indiquer que le niveau de maintenance corrective des installations a été largement plus faible que les années précédentes (seule l'année 2022 s'en rapproche). Cette situation est bien entendu à relier au transfert du site de Pardieu vers le nouveau site CTGM.



Ensuite, il faut souligner la diminution très nette des coûts de maintenance de nos systèmes d'information. Les projets structurant concernant nos systèmes d'exploitation et de gestion (système d'aide à l'exploitation, Information Voyageurs, graphicage-habillage, billettique, SIRH), ont pris du retard et ne mobilisent pas sur cette année 2025 de coûts de maintenance, coûts qui seront réintégrés à partir de 2026 et en année pleine sur 2027. Cette situation, certes financièrement favorable, perturbe toutefois assez lourdement nos organisations et nos process et a des conséquences indirectes indéniables mais difficilement estimables.

➢ **<u>Masse Salariale</u>**

Les frais de personnel progressent de +4,2% soit +2 761 K€ par rapport à l'année 2024 du fait notamment de l'évolution de l'effectif en préparation de la mise en œuvre du nouveau réseau restructuré Inspire.

Le poste affiche un niveau légèrement inférieur au budget primitif de -133 K€ (-0,2%).

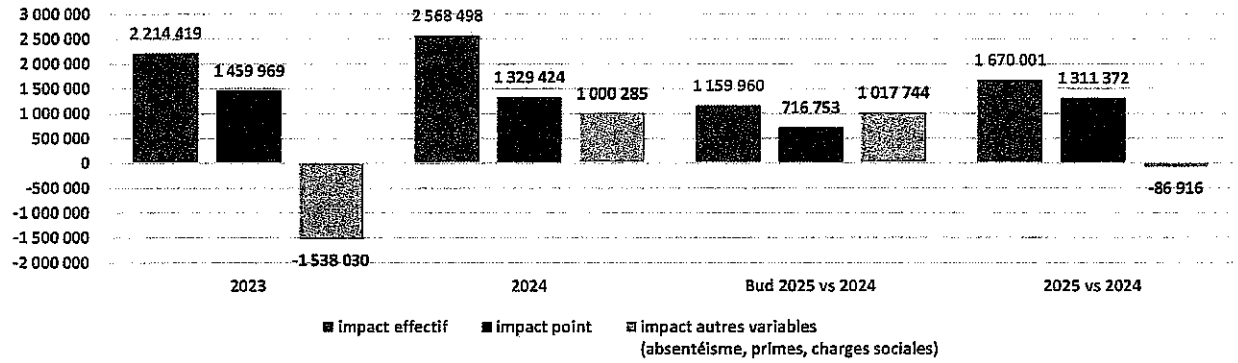
En première analyse, on peut mettre en évidence trois points précis :

- Le niveau des effectifs prévu au budget est dépassé de +7,2 ETP dont +12,7 sur les effectifs de production remisage et conduite ; à noter, en complément, la poursuite de la hausse des agents en congés (CET) avant retraite et non disponibles pour la production (+2,8 vs 2024)
- Ces effectifs supplémentaires nécessaires à fin 2025 pour exploiter de façon nominale le nouveau réseau restructuré ont été intégrés au cours de l'année 2025 et ont permis, entre autres, de compenser un niveau d'absentéisme en hausse limitant ainsi la dégradation de la dette repos et congés ;
- La progression du point ressort à +2% par rapport à 2024.

Frais de personnel	2023	2024	Budget 2025	2025	Ecart vs budget 2025		Ecart vs 2024	
Charges de personnel (CET* inclus)	**60 288 116**	**65 186 323**	**68 080 780**	**67 947 735**	**-133 045**	**-0,20%**	**2 761 412**	**4,24%**
Dont impact effectif					523 375	0,77%	1 670 001	2,56%
Dont impact point					614 268	0,90%	1 311 372	2,01%
Dont impact autres variables (absentéisme, primes, charges sociales)					-1 137 642	-1,67%	-86 916	-0,13%
Coût unitaire salarial (CET* inclus)	**67 860**	**70 375**	**73 400**	**71 524**	**-1 875**	**-2,56%**	**1 149**	**1,63%**

* CET = Compte Epargne Temps

Frais de personnel : facteurs de variation n / n-1

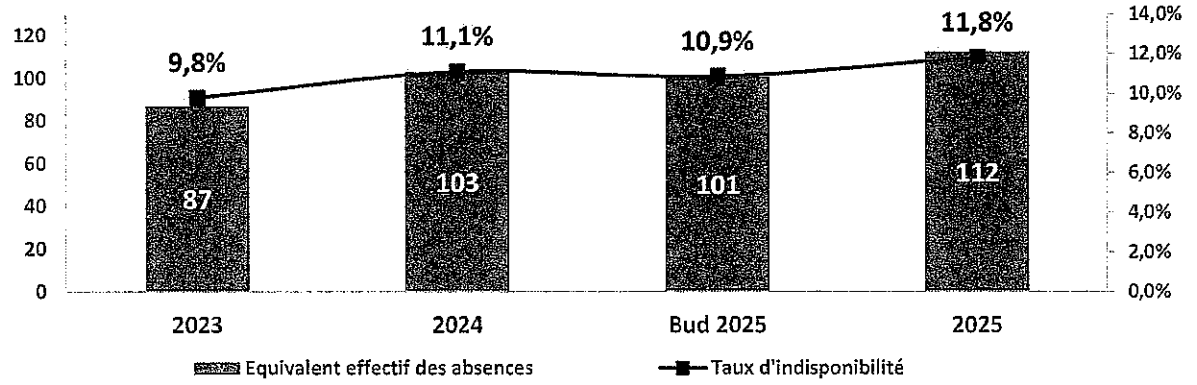


Effectifs en ETP annuel moyen	2023	2024	Budget 2025	2025	Ecart vs budget 2025		Ecart vs 2024	
Exploitation	630,6	649,9	661,1	668,7	7,6	0,0	18,8	0,0
Maintenance	153,3	157,2	158,5	159,9	1,5	0,9%	2,8	1,8%
Commercial	33,4	31,6	31,4	30,9	-0,5	-1,5%	-0,6	-2,0%
Services support / structure	44,7	52,9	55,3	55,1	-0,1	-0,3%	2,3	4,3%
Contrats Pro / apprentissage	7,3	7,2	5,2	5,5	0,4	6,8%	-1,7	-23,2%
Congés sans solde	7,9	8,0	7,7	7,5	-0,2	-3,0%	-0,6	-7,1%
Congés CET Retraite	11,1	19,5	23,7	22,3	-1,4	-5,8%	2,8	14,2%
Total	888,4	926,3	942,8	950,0	7,2	0,8%	23,7	2,6%
Total hors contrat pro CSS et CET RET	862,0	891,5	906,2	914,7	8,5	0,9%	23,2	2,6%
Intérim	2,3	0,7	1,2	1,3	0,1	10,6%	0,6	83,2%
Total CPRO / APPR - CSS - CET RETR	26,4	34,7	36,5	35,3	-1,3	-3,5%	8,9	33,6%

➲ Autres éléments de rémunération dont absentéisme et dette repos – congés :

2025 s'est finalement avéré être un exercice relativement compliqué sur le front de l'absentéisme avec un taux d'indisponibilité (toutes absences confondues) qui a évolué de +0,7 point par rapport à 2024 après une hausse de +1,2 points entre 2023 et 2024. La catégorie des conducteurs a été largement impactée ce qui a pesé dans le résultat d'évolution de la dette repos et congés compensé par un effectif présent supérieur.

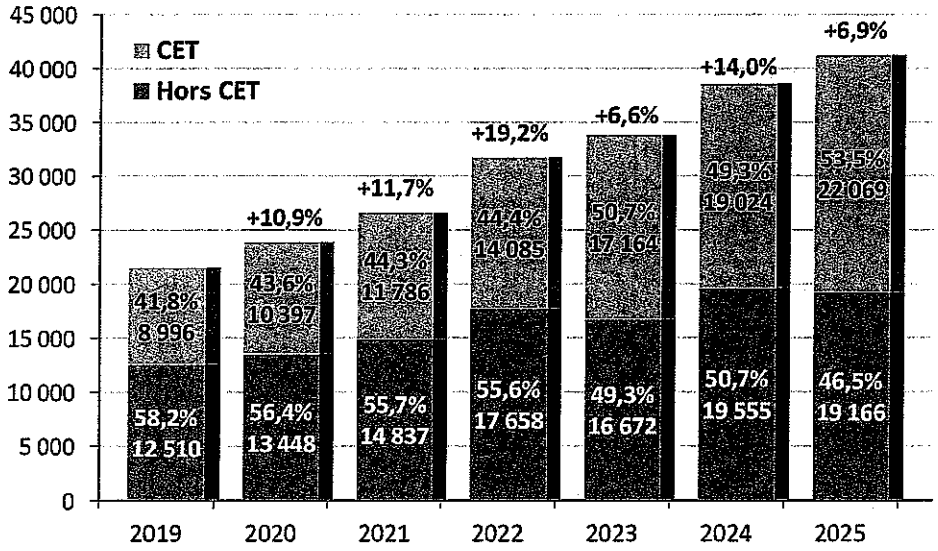
Indisponibilité des salariés pour absence : 2023 - 2024



** Indisponibilité : total des absences pour maladie, AT, maternité/paternité, évènements familiaux, congés parental et sans solde*

Si la dette repos et congés hors CET (Compte Epargne Temps) a diminué entre 2024 et 2025 de -389 jours, le CET a, quant à lui, augmenté très sensiblement de +3 045 jours représentant désormais plus de 50% de la dette totale.

Dette repos congés en nombre de jours au 31 décembre



Charges exceptionnelles (67) et dotations aux provisions (68) : +324 523 K€

Les dotations aux provisions pour risques (semi-budgétaires) enregistrées en 2025 correspondent aux dotations aux provisions pour jours épargnés en Compte Epargne Temps à hauteur de 861 K€ contre 550 K€ prévus.

3.2 Section d'investissement

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des montants votés au budget 2025 et ceux issus de l'exécution budgétaire. Le résultat de l'exercice s'établit à +88 039,24 € hors reports de l'année 2024.

Chapitres de la section d'investissement	BP 2025 + DM (hors reports BS)	Exécution 2025	Solde
Recettes d'investissement			
10 - Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 - Subvention d'investissement	414 900,00	414 900,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	9 460,77	-9 460,77
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582 - Opérations pour compte de tiers	70 000,00	70 000,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement	**484 900,00**	**494 360,77**	**-9 460,77**
040 - Opérations d'orde de transfert entre sections	556 160,00	544 824,98	11 335,02
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Total général recettes d'investissement	**1 041 060,00**	**1 039 185,75**	**1 874,25**
Dépenses d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	28 000,00	32 465,65	-4 465,65
21 - Immobilisations corporelles	357 180,00	256 949,64	100 230,36
23 - Immobilisations en cours	29 720,00	38 572,02	-8 852,02
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00
4581 - Opérations pour compte de tiers	70 000,00	70 000,00	0,00
Total dépenses d'investissement	**486 900,00**	**397 987,31**	**88 912,69**
040 - Opérations d'orde de transfert entre sections	554 160,00	553 159,20	1 000,80
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Total général dépenses d'investissement	**1 041 060,00**	**951 146,51**	**89 913,49**
Résultat de l'exercice	**0,00**	**88 039,24**	
Résultat cumulé			**420 773,68**

Conformément aux règles du contrat de service public, le SMTC verse à la Régie T2C une enveloppe variable pour réaliser des investissements de premier ordre. Cette subvention d'investissement s'établit à 414 900 € pour l'année 2025 selon une programmation d'investissement partagée avec le SMTC.

Le suivi des subventions d'équipement depuis 2018 montre que, au cumul des exercices à fin 2025, l'intégralité des subventions de 2018 à 2024 est bien consommée. Le solde non engagé à fin 2025 représente au cumul 4,8% de la subvention totale reçue.

Le solde des engagements non réalisés traduit dans les restes à réaliser du compte administratif 2025 représente un total de 173 988 € selon le découpage ci-dessous.

Exercice >	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Subvention	1 400 000	1 440 000	1 400 000	1 000 000	600 000	100 000	389 380	414 900	6 744 280
Engagements	1 054 987	1 494 506	1 162 075	1 203 707	509 509	389 549	336 335	271 848	6 422 516
Solde cumulé subvention / engagements	345 013	290 508	528 433	324 726	415 217	125 668	178 713	321 764	321 764
% Solde cumulé subvention / engagements	24,6%	10,2%	12,5%	6,2%	7,1%	2,1%	2,8%	4,8%	
Solde engagements à fin d'année n	0	0	0	0	13 153	15 063	13 862	131 910	173 988

Conclusion

L'année 2025 traduit à nouveau un coût d'exploitation plus élevé qu'en mode nominal compte tenu de l'exploitation du réseau travaux. Ce coût d'exploitation est renforcé sur l'exercice 2025 par des dépenses ponctuelles mais significatives en préparation du nouveau réseau restructuré (RRB) et du transfert d'activité dans le nouveau Centre T2C Ginette Magnier. Cette situation avait été anticipée dans le budget voté et a pu être maîtrisée.

En effet, dans ce contexte projet et d'exploitation difficile, non seulement la Régie T2C a été au rendez-vous du démarrage du nouveau réseau, mais elle affiche un résultat financier 2025 en excédent sur sa section de fonctionnement de +1 131 353 € (+1,27%) en lien avec un écart au budget de -1 011 382 €, ce qui démontre sa réelle capacité à respecter ses engagements budgétaires.
Celle-ci est renforcée par les bons résultats commerciaux de cette année 2025 avec une recette commerciale de 16 224 583 € en hausse de 4,1% par rapport à 2024 et supérieure à l'objectif du contrat de + 3,3%

Le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 sont conformes entre eux et sont joints à cette présentation.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie T2C :

- D'approuver le compte administratif 2025,
  - D'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **4 740 314,91 €,** conformément aux articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT et en l'absence de plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif en recettes de la section de fonctionnement du budget 2026 (chapitre 002) pour le montant total.

  - D'affecter le résultat d'exécution de la section d'investissement de **420 773,68 €** en recettes d'investissement de la section d'investissement du budget 2026 (chapitre 001) permettant notamment de réaliser la couverture du besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement qui représentent un montant de **173 988,36 €.**

De donner quitus au Trésorier de la SGC Clermont Métropole et Amendes de la présentation de son compte de gestion des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025 dont les écritures concordent avec le compte administratif 2025.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

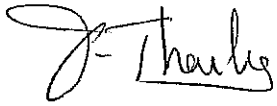
- D'approuver le compte administratif 2025,

  - D'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **4 740 314,91 €,** conformément aux articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT et en l'absence de plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif en recettes de la section de fonctionnement du budget 2026 (chapitre 002) pour le montant total.

- D'affecter le résultat d'exécution de la section d'investissement de **420 773,68 €** en recettes d'investissement de la section d'investissement du budget 2026 (chapitre 001) permettant notamment de réaliser la couverture du besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement qui représentent un montant de **173 988,36 €.**

De donner quitus au Trésorier de la SGC Clermont Métropole et Amendes de la présentation de son compte de gestion des recettes et des dépenses pour l'exercice 2025 dont les écritures concordent avec le compte administratif 2025.

La Présidente
Madame Fabienne THOULY



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.